

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

**L'eau distribuée en 2018 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

n° 000368  
 04/03/2019

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages d'Ezy-sur-Eure et Croth. L'eau distribuée est traitée par désinfection.

**Périmètres de Protection**

Les captages d'eau sont protégés par une déclaration d'utilité publique.

**Gestion du service de l'eau**

La gestion est assurée par VEOLIA EAU.

**Contrôles sanitaires réglementaires**

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 3 échantillons prélevés en production et des 13 échantillons prélevés en distribution.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Par sécurité, un taux de chlore est maintenu. Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer ce goût. Si la saveur ou la couleur change, signalez-le à votre service de l'eau.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
  - le site Internet du Ministère en charge de la santé ;
  - le site Internet de l'ARS de Normandie ;
- [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)

**BACTERIOLOGIE**

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

**EAU DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE**

Taux de conformité : 100 %  
 Nombre d'analyses : 16

**TURBIDITE**

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matière en suspension. Le maximum réglementaire est 2NFU au robinet.

**EAU CONFORME A LA REFERENCE DE QUALITE**

Taux de conformité : 100 % Maximum : 0,9 NFU  
 Nombre d'analyses : 16

**DURETE (OU TH)**

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.

**EAU CALCAIRE**

Moyenne : 30°F Maximum : 30°F  
 Nombre d'analyses : 3

*Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé*

**FLUOR**

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L.

**EAU PEU FLUOREE**

Moyenne : 0,15 mg/L Maximum : 0,15 mg/L  
 Nombre d'analyses : 1

*Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé*

**NITRATES**

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

**EAU CONTENANT DES NITRATES**

Moyenne : 39 mg/L Maximum : 41 mg/L  
 Nombre d'analyses : 3

*L'eau peut être consommée sans risque pour la santé*

**PESTICIDES**

Environ 300 pesticides différents sont recherchés. Le maximum réglementaire est 0,10 µg/L. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE POUR LES PESTICIDES ANALYSES**

**Aucun dépassement de la limite de qualité n'est observé**

Moyenne : 0,02 µg/L Maximum : 0,02 µg/L

*Atrazine Déséthyl*

Nombre d'analyses : 1

**ALUMINIUM**

Elément pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. Le maximum réglementaire est 200 µg/L.

**EAU NE CONTENANT PAS OU PEU D'ALUMINIUM**

Moyenne : 0 µg/L Maximum : 0 µg/L  
 Nombre d'analyses : 1



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger*